

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 49 (1961)

Heft: 7

Rubrik: La vie des sociétés - Les réalisations et les projets

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La vie des sociétés - Les réalisations et les projets

NEUCHATEL

Le Club suisse des femmes alpinistes en 1960

Le C.S.F.A. de Neuchâtel compte actuellement 166 membres. Selon les rapports présentés à l'assemblée générale, son activité se répartit de la façon suivante : organisation de courses, les dimanches, week-ends ou pendant les vacances d'été de « semaines clubistiques ». En 1960, une « semaine » fut organisée en haute montagne (cabane du Triflèche), avec guides, et au cours d'une autre semaine, cinq des membres du club firent à pied, le tour du Mont-Rose. Malgré les conditions atmosphériques défavorables, de nombreux membres participèrent aux recommandées et courses des dimanches ou des week-ends en hiver comme en été.

Au cours des séances administratives — autre activité du club — des causeries furent offertes aux participants, sur des sujets variés.

Le C.S.F.A., neuchâtelois, possède un chalet à Chaumont où chaque membre peut passer un week-end ou quelques jours de vacances dans un cadre de verdure.

E. R.

In Memoriam

Mme Marthe Bréting s'est éteinte à Neuchâtel, à l'âge de 89 ans, le jour même de Pâques.

Dans sa jeunesse, en Grande-Bretagne, elle s'intéressa vivement à la lutte menée par les « suffragettes » anglaises et assista aux meetings qui se tenaient à Hyde Park, où les oratrices se faisaient huer par la foule.

Établie à la Neuveville, elle fut la première présidente du groupe suffragiste qui se fondait et s'intéressa vivement au mouvement suisse et international, tout en enseignant pendant quelques années l'anglais à l'École suisse d'enseignement de Commerce de la Neuveville, où elle se fit apprécier.

Puis, avec sa sœur, Mme Russi, mère de Mme Wyss, présidente du groupe suffragiste de Colombier, elle s'installa à Neuchâtel en 1934. Elle devint le bras droit de Mme Emma Porret, la championne par excellence, à Neuchâtel, des droits de la femme. Ensemble elles dirigèrent la campagne de 1941, déclenchée sur le dépôt de la motion de M. Camille Brandt, alors député et qui, devenu conseiller d'Etat, resta un défenseur zélé du suffrage féminin. Après l'échec de 1941 (le premier daté de 1919), ce fut une troisième lutte en 1948, sous l'égide du Dr Besson, dépositaire d'une nouvelle motion et la présidence juvénile et dynamique de Mme L. Nicond. Mme Bréting, âgée déjà à ce moment-là, s'intéressa vivement aussi.

Puis, en février 1959, après une magnifique campagne — on avait pu se faire la main à Neuchâtel — ce fut la victoire. Mme Bréting eut encore la joie d'exercer ses droits de citoyenne, beau couronnement de sa carrière de suffragiste ardente et dévouée, et nous gardons d'elle un souvenir ému et reconnaissant.

H. Waldvogel

VAUD

Un débat sous les auspices des femmes socialistes lausannoises

La salle des 22-Cantons était trop petite, littéralement, pour contenir la foule venue participer à cette séance d'information présidée par Mme Pierrette Gruber. C'est là un premier succès. Ces questions impliquent une mise au courant sérieuse du public. Aussi, est-ce particulièrement heureux que des spécialistes, seuls qualifiés pour traiter ces problèmes graves, aient pu toucher un auditoire aussi vaste.

L'exposé de la doctoresse Annie Desmeules, médecin à Yverdon. — En introduction, la doctoresse insiste sur le fait que la discussion des moyens contraceptifs doit cesser d'être considérée comme un sujet honteux (dans l'idée qu'il ne s'agit que d'éviter un égoïsme (une naissance illégitime). En fait, il se pose le problème grave de la lutte si nécessaire contre l'avortement ; et il importe de faire connaître les possibilités du planning-familial.

Après un raccourci historique, d'Esculape par Aristote à Malthus (qui ne préconisait aucun moyen contraceptif) et aux efforts de pionniers des Anglais après 1914, la doctoresse Desmeules, se limita à deux sujets :

L'avortement (interruption d'une grossesse lorsque l'enfant n'est pas encore viable). La conférence insiste avec force : l'avortement, même thérapeutique, est un crime. Dans notre pays, il y a presque autant d'avortements que de naissances. On constate encore chez nous, où la vente des moyens contraceptifs est libre, d'ou une augmentation惊人的 des interruptions de grossesse. Et les chiffres cités par la doctoresse stupéfient l'auditoire.

Il faut s'opposer à une interprétation toujours plus large des possibilités légales d'avortement, dont les conséquences physiques et morales restent graves :

Après avoir analysé les causes sociales, économiques, morales qui poussent au contrôle des naissances, la doctoresse Desmeules s'arrête au

Planning-familial. — La naissance doit être souhaitée, voulue par les parents. D'où le rôle de la contraception, qui présente des méthodes diverses. La continence périodique (loi de Kraus-Ogino), physiologiquement fondée, reste extrêmement failleuse. Les moyens chimiques, eux aussi, sont peu sûrs. Les moyens mécaniques (préservatifs masculins et féminins) sont les meilleurs, combinés avec les moyens chimiques. Mais le choix d'un contraceptif devrait être prescrit par un médecin dans chaque cas particulier.

La stérilisation temporaire, voilà où portent les recherches, vu la gravité morale de la stérilisation totale. Ces recherches avancent, mais on en est encore au stade de l'expérimentation. En attendant, il faut faire savoir que les gens ont le droit de demander des conseils. Il devrait exister des centres de conseil et de conseils, allant de l'aide médicale à l'aide sociale.

Les objections. — Diminution de la natalité ? Il n'en est rien, on a pu l'observer dans les pays où le planning familial est entré dans les mœurs. Danger physique ? presque nul. Il reste que les contraceptifs sont désagréables, inesthétiques. A cela s'ajou-

tent les résistances morales et religieuses. Aujourd'hui, l'Église catholique, assouplissant sa position, admet la continence périodique. Pourtant on ne saurait dire que les moyens anti-conceptifs favorisent l'immoralté, l'immoralté véritable n'est-elle pas plutôt dans l'avortement ?

En conclusion, la doctoresse insiste sur le rôle de l'éducation de la jeunesse ; elle lance un appel à la conscience des parents pour qu'il aident leurs enfants à approfondir le sérieux de la vie et de l'amour.

L'exposé de Mme Degoumois, responsable du service d'hygiène mentale de la maternité.

Mme Degoumois insiste sur le rôle affectif de la mère auprès du nouveau-né, démontrant les graves conséquences, durent-elles être de courte durée, d'un manque d'apport dans l'enfance. Elle met l'accent sur les drames des femmes seules, poussées à l'avortement, et qui sont victimes d'une double frustration, celle de leur solitude et celle de l'avortement. A son tour, la conférencière fait un appel vibrant en faveur d'une meilleure information du public.

Le docteur André Tanner, gynécologue à Lausanne

Signale le chiffre effarant des interruptions thérapeutiques de la grossesse. L'assainissement de la famille, le planning familial se fait aujourd'hui avant l'avortement. Il est temps de réagir.

Le docteur montre que l'extension de l'avortement thérapeutique tient non à une modification des articles légaux, mais à une interprétation plus extensive de « l'état de santé » (dont on donne depuis 1954 non seulement une définition physique, mais aussi psychologique et sociale).

Traitant des méthodes contraceptives, il insiste sur le rôle essentiel du médecin, qui seul peut donner le conseil adéquat, compte tenu de l'ensemble des circonstances. A son tour, il souhaite la création d'un office de consultation, qui permette au public de se renseigner sans fausse honte auprès de spécialistes sérieux et compétents.

Une discussion à laquelle prirent part de nombreuses personnalités, des domaines de l'éducation, de la magistrature, des services officiels chargés de la santé, confirme l'intérêt immédiat suscité par ce problème.

G.

A l'Union des femmes de Lausanne

Mme Agata Salina, envoyée par l'Unesco au Vietnam pour s'occuper de l'éducation des filles dans les régions rurales, est venue nous entretenir de ce lointain pays où elle a passé près de deux ans. Elle a eu l'occasion de vivre au milieu des populations paysannes et, comme elle observe autant le cœur qu'avec les yeux, elle nous a rendu ce peuple très sympathique, relevant en particulier sa gentillesse, son accueil cordial, les mêmes problèmes féminins que les nôtres, famille, enfants, santé.

H. F.

Maison de vacances d'Ollon

L'assemblée générale de cette association s'est tenue à Lausanne le 29 mars, sous la présidence de Mme Jean Honegger.

La Maison de vacances d'Ollon est une fondation appartenant à l'Etat de Vaud, elle peut recevoir dix dames pour le prix très modeste de 8 fr. par jour. La directrice, Mme Schreyer, vient de donner sa démission, après 16 ans de travail fidèle, de dévouement consacrés à cette institution d'utilité publique.

Cette maison de repos, située dans un lieu charmant, est recommandée aux dames fatiguées, aux convalescentes, aux associations féminines, aux assistantes sociales, aux soeurs visiteuses qui connaissent certainement de nombreuses personnes pour qui des vacances à la Maison d'Ollon seraient un bienfait.

E. C.

Le Collège secondaire de Villamont

Fondée en 1849, l'Ecole supérieure de jeunes filles de Lausanne a vécu dès ce printemps, à la suite de la réforme de l'enseignement secondaire, elle est devenue le Collège secondaire de Villamont, qui reçoit garçons et filles. Il fallait marquer le moment où sortent de l'école les dernières jeunes filles ayant accompli leur scolarité selon l'ancien système. C'est ce que n'a pas manqué de faire l'Association des anciennes élèves de l'Ecole supérieure et du Gymnase de jeunes filles, à l'occasion de son assemblée annuelle. Cette brève séance a été suivie, au Théâtre, d'un souper réunissant 300 anciennes élèves accompagnées de MM. P. Oguey, chef du Département de l'instruction publique, M. Monnier, chef du service de l'enseignement secondaire, G. Jacquot, directeur des écoles, L. Meylan, ancien directeur de l'école, de nombreux maîtres et anciens maîtres.

S. B.

Mme Thérèse Bonnard-Cornuz

A Vevey, où elle était née il y a 88 ans, est décédée en clinique, le 20 mars, Mme Thérèse Bonnard-Cornuz. Elle était petite-fille et fille de pédagogues veveysans et la filleule d'Emile Javelle, maître au Collège secondaire de Vevey, alpiniste et écrivain, l'auteur des « Souvenirs d'un alpiniste ». Ayan épousé Paul Bonnard, négociant, décédé en 1923, Mme Thérèse Bonnard, excellente maîtresse de maison, sut trouver le temps et la liberté d'esprit de se consacrer à de nombreuses activités sociales et bienfaisantes où l'on a apprécié ses talents d'organisatrice, sa patience, sa grande amabilité.

S. B.

Hélène Stalder

A Pully, après une longue et pénible maladie, est décédée, au début d'avril, Mme Hélène Stalder, qui avait fait toutes ses études à Lausanne, à l'Ecole supérieure jusqu'à l'Université où elle avait obtenu les grades de licenciée et de docteur ès lettres. En juillet 1916, elle fut nommée maîtresse d'allemand à l'Ecole supérieure où elle enseigna pendant vingt ans puis elle a été pendant dix ans maîtresse d'études au Gymnase. Elle avait pris sa retraite en 1954, c'est pour travailler davantage encore. Elle avait créé en 1955 le service de location des maisons, qui a rendu de très grands services aux élèves. La retraite de Mme Stalder a été tout entière, consacrée à faire du bien à autrui. Elle ne comptait que des amis que sa mort plongea dans le chagrin.

S. B.

GENÈVE

Union famille-école

Cette union, qui groupe les parents, d'une part, et les instituteurs et professeurs, d'autre part, permet de discuter ensemble éducation, instruction, méthodes ; elle avait organisé ces derniers mois, une série de conférences sur les métiers et professions proposées aux jeunes filles.

Le 15 février, Mme M.-L. Cornaz, directrice de l'Ecole d'études sociales, parlait de nos filles et leurs métiers ; auprès d'elle des représentants de l'Ecole supérieure des jeunes filles, de l'Ecole ménagère et professionnelle, de l'Office cantonal de formation professionnelle, étaient prêts à répondre à toute demande d'information des parents sur les études à entreprendre.

Le 1er mars, des femmes engagées chacune dans une profession différente, représentaient leurs huit métiers féminins. Tandis que le 8 mars, sous le titre : Ou mènent les études supérieures ? Mme Jeanne Hersch introduisait huit femmes engagées dans des carrières universitaires. Une foule considérable se pressait à chacune de ces conférences.

On voit que l'Union famille-école ne néglige nullement les intérêts féminins. Toutefois elle se penche surtout sur les problèmes généraux de l'enseignement et elle vient de diffuser un rapport sur le projet des réformes de l'enseignement secondaire proposé par le Département de l'instruction publique. Ce rapport a été récemment commenté dans une conférence de presse. Les parents réclament, notamment, une meilleure orientation des élèves au début des études secondaires, afin d'éviter les erreurs d'aiguillage, une augmentation de l'importance accordée aux sciences pour parer à la pénurie des cadres techniques et scientifiques, une décentralisation dans les divers quartiers périphériques, des classes secondaires inférieures, des places de sport et des aulas pour projections de films.

Les ministères féminins

L'institut des ministères féminins de Genève, le seul en Suisse romande à former des jeunes filles, en vue d'un service chrétien, par une préparation théologique et pratique, a tenu, le 24 avril, son assemblée générale. Fondé il y a quarante-deux ans, actuellement présidé par le professeur Aug. Lemaitre, l'IMF, compte de nombreuses diplômées dispersées dans le monde : assistantes de paroisse, animatrices de jeunesse, missionnaires, chapellenes, directrices de maisons, sans oublier les femmes de pasteur.

Le thème de cette journée était l'Afrique. Plus de douze anciennes élèves, en effet, travaillent à titres divers dans le continent noir et avaient envoyé des nouvelles. Mme Ruth Muller, formée par l'IMF, jeune missionnaire méthodiste au Katanga, dut rentrer lors des troubles de l'automne 1960, sa station étant fermée au travail féminin ; elle mentionna, en un court exposé, le rôle d'éducation scolaire joué par la mission ; M. Tschombé, lui-même, n'a-t-il pas été élève de la Mission méthodiste ?

Quant à Mme Antoinette Brémond, oratrice de la soirée, elle n'est point passée par les études des Ministères féminins, mais, de retour du Togo, fut en quelque sorte déléguée parmi les M.F. de Genève par les sœurs noires, récemment admises à l'Ecole des catéchistes de l'Eglise indépendante du Togo ! Elle situe avec une grande pénétration psychologique les difficultés de la jeunesse dont elle est l'animatrice, jeunesse partagée, raffinée entre les aspirations de la foi et une soif de vie facile au cœur d'un pays très pauvre. L'attrait irrésistible des bourses d'études et de voyage s'exerce sur des esprits avides de diplômes ; le respect ancestral de la famille se heurte désormais à l'individualisme moderne, le mariage traditionnel est battu en brèche par l'ambition d'épouser un beau parti ! Pour aider ces jeunes dans leur vie spirituelle, il faudrait que l'Europe leur délieguera ses meilleurs éléments : pasteurs, professeurs, croyants de toute formation professionnelle ; il y a là un appel urgent adressé à l'école de la mission !

H.J.K.

Aides et conseils aux futures mères

Cette association a tenu son assemblée annuelle, en mars, et les rapports ont, une fois de plus, fait comprendre combien cette action est nécessaire dans notre ville. En effet, au cours de l'année 1960, 253 jeunes mères (dont 22 genevoises, 105 confédérées et 162 étrangères) sont venues demander conseil au bureau de la rue Rousseau No 1. Elles y trouvent que les difficultés de la jeunesse dont elle est l'animatrice, jeunesse partagée, raffinée entre les aspirations de la foi et une soif de vie facile au cœur d'un pays très pauvre. L'attrait irrésistible des bourses d'études et de voyage s'exerce sur des esprits avides de diplômes ; le respect ancestral de la famille se heurte désormais à l'individualisme moderne, le mariage traditionnel est battu en brèche par l'ambition d'épouser un beau parti ! Pour aider ces jeunes dans leur vie spirituelle, il faudrait que l'Europe leur délieguera ses meilleurs éléments : pasteurs, professeurs, croyants de toute formation professionnelle ; il y a là un appel urgent adressé à l'école de la montre durant 7 à 9 mois !

H.J.K.

E. V. A.

Depuis le temps que nous allons à la Foire de Bâle, il nous semble chaque année plus difficile d'avoir une impression générale, même superficielle, de l'ensemble. Rappelons tout d'abord que la Foire de 1961, la 45e, se présente sous un signe de la spécialisation, que le sait, est de plus en plus poussée dans toutes les sphères de l'activité humaine. Nous le constatons aussi en parcourant la halle de l'horlogerie, industrie d'ailleurs tout particulièrement romande, puisque c'est surtout la région du Jura qui est le centre de cette activité si importante pour notre exportation. Nous y trouvons les premières montres-bracelets électriques ; l'énergie motrice est fournie par une pile électrique assurant la marche de la montre durant 7 à 9 mois !

Chaque année, nous semblons nous montrer leurs produits d'une façon plus habile et plus originale.

E. V. A.

Les réfugiés ? oui, bien sûr, les réfugiés... heu... Non merci.

Non merci, pour ceux qui sont trop vieux ou qui sont malades ? Non merci, pour des enfants charmants à qui l'on devrait enseigner un métier ? Non merci pour cette dame âgée et aveugle ? Non merci pour ce père de famille classé « vieillard » bien qu'il n'ait que cinquante-cinq ans.

Bientôt, on vous proposera dans la rue, un petit porte-étiquette (très commode, soit en passant) vendu en faveur des réfugiés. N'hésitez pas à l'acheter, il ne coûte qu'un franc. Ce sera votre participation à l'Aide suisse aux réfugiés (et, attaché à votre parapluie, il pourra vous faire retrouver l'objet perdu, qui sait ?)

MEMENTO

Vaumarcus

Le camp des éducateurs et éducatrices aura lieu du 5 au 10 août 1961.

18 mai - 17 juillet Berne

Exposition de l'Hyspa, consacrée à l'hygiène, à la gymnastique et au sport.

Troisième mercredi du mois Genève

Salle de réunion de l'Association des commis de Genève, 10, rue du Perron, 20 heures 30. Séance mensuelle de l'Association des femmes de carrières libérales et commerciales.

Jeudi 1er juin Genève

Salle centrale, 1er étage — Vente au profit du Dépannage familial et du Service des Aides familiales.

Samedi 3 et dimanche 4 juin Araar

Assemblée générale de l'Association suisse pour le suffrage féminin.

Pourquoi les Genevoises se rendront-elles aux urnes les 27 et 28 mai ?

On doit modifier certains articles de la Constitution avant d'adopter la nouvelle loi électorale

Il s'agit, pour le corps électoral, seul souverain en matière de constitution cantonale et fédérale, de se prononcer sur une loi constitutionnelle votée par le Grand Conseil, le 25 mars dernier.

Comme le disait le rapporteur de la majorité de la commission dans son rapport à l'appui du projet de loi : les modifications constitutionnelles sont, dans leur majeure partie, fonction des dispositions nouvelles introduites dans la loi sur les votations et les élections actuellement à l'examen du Grand Conseil. On pourrait ajouter que les articles nouveaux résultent dans certains cas d'une refonte de deux articles anciens (l'article 50 nouveau remplaçant les articles 50 et 108 anciens) ou bien ne comportent que des modifications d'ordre rédactionnel ; il ne convient donc pas de s'y attarder.

Un seul point mérite une explication, celui de l'article 59 concernant les dispositions relatives au referendum municipal qui a subi d'importantes modifications.

Jusqu'ici, selon les dispositions de l'article 59 ancien de la constitution, « les délibérations des conseils municipaux étaient soumises à la sanction des électeurs (et électrices) de la commune lorsque le referendum était demandé par 4000 électeurs pour Carouge et par le tiers pour les autres communes, et ceci dans le délai de trente jours pour la ville de Genève et de quinze jours seulement pour les autres communes.

Ces dispositions rendaient l'exercice du droit de referendum difficile dans les communes de moyenne importance, aussi dans sa majorité, le Grand Conseil a-t-il avec infinité de raison réduit les proportions requises selon une échelle variant de 30 à 10 % des électeurs, avec des minima pour chacune des catégories ; pour la ville de Genève, pas de changement.

Le délai de dépôt du referendum a de plus été porté de 15 à 21 jours dans les communes de 1000 électeurs ou moins et à 30 jours dans les autres communes et ceci non plus à partir de la date de la délibération du conseil municipal mais de l'affichage de la délibération.

Sur deux points les propositions de la majorité de la commission du Grand Conseil n'ont pas passé la rampe du plenum :

1. Tant pour le referendum que pour l'initiative il avait été envisagé de remplacer les chiffres de 7000 électeurs (et électrices) et 10 000 respectivement par des pourcents du nombre du corps électoral (5 et 8 % respectivement) mais il a paru préférable de s'en tenir aux chiffres actuels qui avaient été doublés dès le 6 septembre 1960 à la suite du droit de vote féminin.
2. Il est en revanche fâcheux que la disposition relative au retrait d'une initiative n'ait pas été acceptée car de toute évidence, c'est un non sens de faire voter le corps électoral sur un projet de loi qui, selon les circonstances, peut être devenu sans objet, notamment si entre temps une loi sur un même sujet a été votée par le Grand Conseil.

Telles sont, de façon très résumée les quelques réflexions que l'on peut faire sur la loi qui sera mise en votation les 27 et 28 mars prochain. On peut regretter que ce seul objet figure à l'ordre du jour de cette votation car il est à craindre qu'une fois de plus, le clan des abstentionnistes soit le plus fort !

F. Dominicé, député

LA MAISON RENOMMÉE POUR SON GRAND CHOIX DE TRICOTS ET LAINES A TRICOTER

Weith
RUE BOURG LAUSANNE

CONFECTION JERSEY ALPINIT - HANRO

VOYAGES ET VACANCES
Pâtes de Rolle
les bons de garantie des gratuits en collectionnant

Léon Smulović

• HORLOGERIE
• BIJOUTERIE

Grand choix de montres, bijoux, chevaillères, alliances or.

Genève, Terrassière 5
Tél. 36 54 89

OPTIQUE MODERNE
ALBERT KRAUER GENÈVE
OPTICIEN DIPLOMÉ
MAITRISE FÉDÉRALE
RUE DU MONT-BLANC 6

Une source de santé : Le yogourt EXPRESS BEVITA

Le yogourt express BEVITA répond à toutes les exigences d'une alimentation saine sous une forme pratique et moderne. Ses vertus sont très grandes. Il contient tous les micro-organismes spécifiques du yogourt. Dépourvu de corps gras, il est riche en protéine. Au centre de la boîte de vivre du Super Marché Aillino, une assistante en diététique vous renseignera sur les produits diététiques qui vous aideront à vivre mieux.

Super Marché des Grands Magasins
INNOVATION
LAUSANNE

Pompes funèbres officielles
DE LA VILLE DE GENÈVE

Téléphone 24 62 00 permanent
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, au 1^{er} étage

NEUCHATEL

Election du Grand Conseil et du Conseil d'Etat

Les 6 et 7 mai, les Neuchâtelois étaient appelés au scrutin.

C'est la première fois que des femmes pouvaient élire et être élues sur le plan cantonal. Sur 26 candidates présentées par les partis, 4 furent élues. Ce chiffre est bien petit dira-t-on, mais c'est un pas en avant... et l'on peut être assuré que ces nouvelles députées accompliront le bon travail, car toutes ont déjà fait leur preuve dans les charges civiques qu'elles ont assumées jusqu'à maintenant. Voici leurs noms :

Mme Raymonde Schweizer, La Chaux-de-Fonds, déjà présentée aux lectrices de « Femmes Suisses » lors de sa nomination par le parti socialiste au cours de la dernière législature : sa brillante réélection par le scrutin populaire l'a confirmée dans son mandat.

Mme Lucette Favre-Rognon, infirmière, conseillère générale de Neuchâtel, parti socialiste.

Mme Marguerite Greub, femme de médecin, conseillère générale de La Chaux-de-Fonds, P.O.P.

Mme Thérèse Scuri, sage-femme, conseillère générale d'Avenches, parti socialiste.

En outre sept candidates appartenant à toutes les tendances sont des « députées en puissance » pour les quatre ans qui viennent car elles sont première ou deuxième des viennent ensuite de leur parti.

Il faut dire que toutes les candidates, qu'elles soient victorieuses ou non, sont à féliciter pour les efforts et la bonne volonté qu'elles ont fourni lors de la campagne de propagande et des séances d'information qui eurent lieu dans bien des localités. Leur attitude positive et courageuse a démontré aux plus hésitants qu'une collaboration entre les femmes et les hommes est non seulement souhaitable, mais nécessaire pour le bien du pays.

M. P.

les roses de Genève

Etablissements F. POUGNIER

PINCHAT s/Carouge

En vente chez tous les fleuristes

Tout pour le bureau

BAUMANN-JEANNERET
49 RUE DU STAND - 3 Bd. GEORGES-FAVON
GENÈVE
PAPETERIE
Tél. (022) 24 22 10

Exposition permanente de meubles et machines de bureau

Emile Egg

Corraterie 26 - Tél. 24 36 20
GENÈVE

De la Gaine Élastique à la Ceinture Médicale

Ecole d'assistantes sociales et d'éducatrices

1, ch. de Verdunnet - Lausanne - Ø 23 02 18
Fondation subventionnée par l'Etat de Vaud et la Confédération

Trois sections :

1. Assistantes et secrétaires sociales (Diplôme reconnu par l'Association des travailleurs sociaux) - Age d'admission : 20 ans.

2. Educatrices - Age d'admission : 18 ans.

3. Institutrices privées et jardinières d'enfants
Age d'admission : 16 ans.
Classe d'enfants

Direction : Mme A.-M. Matter, Dr ès sc. péd.

Sur les tramways

Les transports en commun des villes de Genève et de Bâle se réjouissent de la collaboration de femmes comme contrôleuses. Les Tramways lausannois en avait utilisés, au début de la guerre de 1939-1945. Ils auraient voulu en engager de nouveau, cette année, pour lutter contre la pénurie de main-d'œuvre : le syndicat des tramways s'y est nettement opposé. Peur de la concurrence !

et à l'état civil

Mme Mathilde Matthey, employée de la commune de Vevey, vient d'être désignée comme suppléante de l'officier de l'état-civil de l'arrondissement de Vevey, qui est le secrétaire municipal.

S. B.

SWISSE

Commission féminine de l'Union syndicale suisse

Notre journal avait salué, avec satisfaction, la fondation d'une commission féminine de l'Union syndicale suisse, en fin de 1959. Déjà en 1905, cette Union avait créé un secrétariat féminin qui s'était fermé, en 1929, à la retraite de la titulaire, et les fédérations en étaient revenues à la méthode de défendre les membres sans distinction de sexe. Tâche difficile, les travailleuses sont lentes à s'organiser sur le plan économique. On ne compte actuellement que 43 000 femmes syndiquées, ce qui ne représente que le 10 % de l'effectif global.

Aussi, la création d'une commission de 16 membres s'avérait-elle nécessaire. Celle-ci s'efforce de lutter contre les bas salaires féminins, les répercussions fâcheuses du travail de la mère de famille au bureau ou à l'usine, l'inégalité au départ des jeunes gens et des jeunes filles en matière de formation professionnelle, les entraves qui s'opposent à la promotion professionnelle des femmes, etc.

La commission féminine agissant de concert avec l'Union syndicale a recommandé aux parlementaires la ratification de la convention internationale n° 100 sur l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale. Comme on le sait, le Conseil national consent à ratifier cette convention, le Conseil des Etats y refuse, la lutte continue.

La commission féminine est aussi en étroit contact avec les secrétariats féminins des centrales nationales européennes et collabore à l'action de l'Union syndicale suisse. Lors de son récent congrès, l'Union a affirmé que les femmes doivent avoir accès à toutes les activités économiques et bénéficier des mêmes possibilités d'avancement que les hommes. La législation doit assurer une protection suffisante à la maternité... Sur le marché du travail, les hommes et les femmes doivent être traités sur le même pied... En phase de flétrissement de l'activité, on donnera, sans distinction de sexe, la préférence aux travailleurs pour lesquels un revenu est indispensable parce qu'ils doivent subvenir à leurs besoins et à ceux d'autres personnes.